



PAYS-DE-LOIRE

Sgen-CFDT des Pays de Loire

9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9

44276 Nantes Cedex 2

Téléphone : 02 51 83 29 30

sgen@cfdtantes.org

<http://www.sgencfdtnantes.org>

Déclaration du Sgen-CFDT au CDEN de Loire-Atlantique du 12 décembre 2019

Monsieur le Préfet,

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Déclaration générale

A l'heure où le concept d'école de la confiance sonne creux, où le dialogue social est un dialogue de sourd, où les lignes rouges sont franchies, où la loi de refonte de la fonction publique efface le rôle des commissions paritaires, où les conditions de travail des enseignants et personnels de l'Éducation Nationale se détériorent de plus en plus, nous limiterons notre déclaration à des questions pratiques du ressort de cette instance.

Concernant le PV du dernier CDEN , nous constatons l'absence des déclarations préalables annexées à ce PV.

Questions d'ordre général

Dans le document intitulé « Schéma départemental des collèges », serait-il possible d'expliciter les termes en précisant ce qu'ils sous tendent comme travaux ? Quelle différence faites -vous entre réhabilitation globale et fonctionnelle ? Quelle différence existe -t-il entre réhabilitation et restructuration ? Peut-il y avoir une réhabilitation dans une restructuration ou l'inverse ?

Comment les réhabilitations ou restructurations tiennent-elles compte de l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (art 7.2 - un ascenseur est obligatoire si l'effectif public admis aux étages dépasse 100 personnes pour un établissement scolaire) ?

Dans les cas de reconstructions- relocalisations (la Neustrie(Bouguenais) - Ernest Renan (st Herblain) - Jean Mounès (Pornic) les lieux sont-ils déjà connus ou est-ce toujours en débat ? Quels critères ont été ou seront retenus pour leurs choix : mixité - desserte des transports - proximité de structures complémentaires comme des gymnases etc ?

Concernant les futurs nouveaux clg de Loireauxence et Chaume en retz, Y aura-t'il des créations de postes d'agents ou s'agira-t'il d'un redéploiement ou de l'embauche de contractuels ?

Questions concernant certains établissements

délégation de Nantes :

Dans le cadre de la resectorisation entre les collèges de Rezé et les autres communes en lien avec l'ouverture du lycée à St Philbert de Grandlieu , est-il envisagé que les collégiens résidant à Pont Saint Martin et accueillis aujourd'hui au collège de Petite Lande Rezé soient transférés à St Philbert de Grandlieu ?

Quelle est la fonction de l'ajout de capacité modulaire prévu à Petite Lande ? Est-il utile en cas d'une resectorisation ?

L'engagement des modifications de sectorisation à l'occasion des reconstructions des collèges Ernest Renan et la Durantière est il en lien avec la création d'une cité éducative ? Si oui qu'est ce que cela implique pour les établissements et leurs personnels ?

Concernant le déplacement du collège Jules Verne vers Vial,y a t'il une réflexion d'engagée sur l'utilisation des locaux libérés au lycée ?

Délégation de st Nazaire :

Les créations de Segpa à St Exupéry Savenay et Frida Kahlo à Pontchâteau, liées à la création du futur lycée polyvalent de Pontchâteau annoncent-ils la disparition du collège Quéral ? Sachant que les capacités d'accueil de Frida Kahlo sont d'un module de 4 salles supplémentaires la nouvelle réponse à apporter à l'évolution des effectifs sur ce secteur serait-elle une resectorisation vers les collèges d'Herbignac, Missillac et st Joachin collèges en perte d'effectifs ?

Merci de vos réponses.